

Délibération du Conseil d'Administration

Séance extraordinaire du CA le 6 avril 2021, suivi d'un vote formel.

A l'issue d'une présentation détaillée du projet d'accord de méthode proposé par la mission confiée à Michel LAFORCADE et d'un large débat en séance,

Le Conseil d'Administration tient à exprimer une double interrogation suscitée par le contexte dans lequel intervient ce projet d'accord de méthode :

- interrogation sur l'inégalité initiale de traitement avec la décision de revalorisation prise pour l'ensemble des salariés des établissements médico-sociaux rattachés à un établissement sanitaire ou EHPAD public ;
- interrogation sur l'absence d'engagement des Départements, co-financeurs et chefs de file d'une même et unique politique publique médico-sociale, et les inégalités que cette absence, à ce stade, générera inévitablement.

Pour autant, le Conseil d'Administration reconnaît l'engagement de l'Etat et se félicite de la revalorisation annoncée de tous les professionnels du soin.

Cependant :

- il regrette que la revalorisation des professionnels de l'accompagnement soit repoussée à une nouvelle négociation incertaine dont les contours restent très flous,
- il regrette que rien ne soit envisagé pour les autres professionnels, en particulier administratifs et logistiques,
- il regrette que cet accord ne concerne que les établissements et services sous financement assurance maladie, excluant ceux sous autorité des Départements et ceux du champ du social financé par l'Etat.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration donne mandat à la Direction Générale pour signer l'accord de méthode, en assortissant ce mandat à entrer en négociation des précautions et limites suivantes :

- obtenir une revalorisation des professionnels de l'accompagnement la plus proche possible de celle des soignants,
- veiller à ce que son financement, à terme, ne soit pas à la charge des employeurs et à ce que les fonds propres des organismes gestionnaires du secteur privé solidaire ne soient pas mobilisés,
- obtenir l'ouverture d'un dialogue avec les Départements de façon à permettre aux professionnels des établissements et services qui relèvent de leur autorité de bénéficier également de ces revalorisations,
- œuvrer pour que la conférence sociale sur les métiers du secteur social et médico-social aboutisse à une revalorisation de tous professionnels qui y travaillent.

Le Conseil d'Administration, conscient du défi que son engagement représente pour chacun de ses adhérents afin de préserver un climat social favorable à l'accomplissement de ses missions et un équilibre économique permettant de contribuer aux enjeux de la transformation de l'offre attendus, veillera à la mise en œuvre – par la Direction Générale - d'un dispositif d'accompagnement spécifique des adhérents qui pourraient se retrouver en difficulté dans leurs échanges avec les autorités de tarification.